



La Niouzlette

N°4 rentrée 2022

sept 2022

Notre première centrale solaire tourne à plein régime et nouveau projet émergent....

Une conjoncture bouleversée :

Suite à la publication de l'arrêté tarifaire de novembre 2021, l'environnement économique évolue cette année avec la fin des subventions directes des collectivités locales aux travaux d'installations photovoltaïques conduites par des collectifs citoyens. La région PACA oriente ses aides vers le « PV Ready » qui permet de subventionner les travaux et les études en amont de la mise en œuvre des installations. Notre mode d'action va ainsi évoluer avec des marges bénéficiaires plus faibles, nous obligeant à cerner au plus près nos coûts dans un environnement économique plus incertain avec une inflation conjoncturelle des prix.

La centrale photovoltaïque de Coudoux produit enfin :

L'installation solaire d'une puissance totale de 93,75 kWc produit ses premiers kWh depuis qu'elle a été raccordée au réseau électrique le 31 mars 2022.



Cet été, elle a produit plus de 76 MWh d'électricité contre 74 MWh prévus sur la même période. En un seul été nous avons produit l'équivalent d'une installation

individuelle de 3 kWc pendant 20 ans ! Cette production est entièrement injectée sur le réseau.

Pour cette mise en production, il aura fallu environ deux ans de processus technique et administratif à partir de l'accord de la Mairie de Coudoux pour une étude préalable sur le potentiel photovoltaïque du site.. mais le résultat est là !

Vers une centrale photovoltaïque au centre des impôts de Salon de Provence

Soleil de l'Arc a répondu au côté de cinq autres coopératives citoyennes (AVEPPA, Massilia Sun System, CiotatWatt ...), à une consultation portant sur le patrimoine de l'État en PACA. Il s'agit d'une réponse collective menée par Énergie Partagée pour équiper onze sites tels que préfecture, centre des impôts, rectorat ou commissariat de police. Nous sommes ainsi engagés pour équiper la toiture et le parking du personnel du centre des impôts des finances publiques de Salon de Provence. La réponse est attendue en octobre .

Le projet du foyer Padovani à Velaux entre prochainement dans sa phase de réalisation

Le 22 février 2022, le conseil municipal de la commune de Velaux a décidé à unanimité des suffrages d'accorder à Soleil de l'Arc la mise à disposition temporaire de la couverture des toitures du foyer Padovani pour l'exploitation d'une installation photovoltaïque. Cette décision a permis la réalisation de l'étude de structure qui a validé l'aptitude de la toiture à recevoir la charge supplémentaire des modules photovoltaïques en surimposition.



La signature prochaine d'un bail emphytéotique sur 20 ans va permettre la mise en œuvre de cette centrale photovoltaïque de 36 kWc dès le début de l'année 2023.

Notre démarche intéresse vivement les élus de Rognac

La Mairie de Rognac envisage d'afficher un plan pluriannuel de mise en œuvre d'installations photovoltaïques en partenariat avec SdA. La première opération pourrait être l'équipement en photovoltaïque d'un préau et des toitures de la future école Jean-Giono livrée début 2024.

A la rencontre du public

En septembre, Soleil de l'arc et énergie en Transition ont rencontré un beau succès lors des forums des associations de Coudoux et de Velaux, avec de nouvelles demandes de souscriptions. Nous avons aussi pu échanger avec les visiteurs de la foire économique de Velaux sur leur projet d'installation photovoltaïque



